

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros

Siège social : 4 rue Gustave Eiffel 77140 NEMOURS

882 376 403 R.C.S. Melun



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 8 heures,

Monsieur Godefroy CAPRON, demeurant au 41 rue du Perrey – 10370 Villenauxe-la-Grande, agissant en sa qualité d'associé unique et seul gérant de 2GTC, société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après désignée « la société »).

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique, décide de transférer à compter du 23 septembre 2025, le siège social au 41 rue du Perrey – 10370 VILLENAUXE LA GRANDE.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : 41 rue du Perrey – 10370 VILLENAUXE LA GRANDE

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

DEUXIEME DECISION - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'Associé Unique, M. Godefroy CAPRON